



LES + DU CAMPUS

*Formation insémination artificielle
Formation parage, manipulation,
contention des bovins
Nombreux intervenants
Plateau technique*

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Conduite d'un élevage bovin lait

Diplôme de niveau 4

Proposer une spécialisation dans la conduite d'un élevage bovin lait aux titulaires de diplômes de niveau 4 ou 5 de la production agricole.

Formation par
Apprentissage

CONTENU DE FORMATION

Capacités et objectifs pédagogiques

- Assurer le pilotage technico économique d'un élevage bovin lait
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait

Divers modules :

- Alimentation.
- Pâture.
- Surveillance, soins et manipulation des animaux.
- Traite.
- Reproduction.
- Vêlage.
- Gestion technique de l'atelier bovin lait.
- Gestion économique de l'atelier bovin lait.

Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques au CFA sont construits à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques sur le site de l'exploitation agricole de l'EPL et d'intervenants extérieurs.

SPÉCIFICITÉS

Durée de la formation

En général 1 an soit un volume horaire de 400 heures sur 12 semaines.

Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année (alternance deux jours par semaine).

Pré-requis

Avoir un maître d'apprentissage.
Être reconnu apte par la Médecine du travail.
Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation de vaches laitières.
Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.

Public cible

Formation ouverte sur dossier (« Parcoursup »)
Être âgé de 16 à 29 ans
Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou 5 de la Production Agricole (Bac Pro, BP, BTSA)

ADMISSIONS

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation).
- Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet Technicien Agricole.
- Maîtrise de la géométrie de base (périmètre, surface, volume et de la proportionnalité).
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture.
- Avoir un projet professionnel.
- Si vous êtes en situation de handicap, votre dossier sera examiné avec notre référente handicap. Vous pouvez la contacter au 02 33 45 22 98.

DIPLÔME & MODALITÉ D'EXAMEN

Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Le diplôme est attribué à l'issue d'une année de formation après validation des 2 UC. Toutes les capacités sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury ou d'une pratique explicitée.

Diplôme = obtention des 2 UC.
Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

INFORMATIONS RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge, le diplôme obtenu et le statut avant l'entrée dans la formation.

Par ailleurs, l'employeur doit :

Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE). Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment remplie dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.

**Scannez le QR code
pour + d'infos**



Version 8, janvier 2026